

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 novembre 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 40
		Votants : 47

Séance du 16 novembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize novembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoît HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LEFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
Mme Isabelle MICHAUD, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Bernadette MONNIER,
Mme Ludivine DUFOUR,
M. Laurent CHAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Attribution de compensation -rôles supplémentaires- et ajout compensation « part salaire » - étalement des versements aux communes sur les exercices 2017 et 2018

FIN/2016/69	Conseil communautaire du 16 novembre 2016
-------------	--

Objet : Attribution de compensation -rôles supplémentaires- et ajout compensation « part salaire » - étalement des versements aux communes sur les exercices 2017 et 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes du Joviniens doit verser aux communes concernées les rôles supplémentaires non comptabilisés en son temps dans l'attribution de compensation, soit la somme de 380 509 €, jusqu'en 2016,

Considérant que la compensation part salaire perçue dans nos dotations forfaitaires sans précisions depuis 2011, la Communauté de Communes du Joviniens doit reverser aux communes leur montant respectif, soit la somme de 231 375 €, jusqu'en 2016,

Considérant le détail des sommes à verser dans le récapitulatif ci-dessous :

	Rôles supplémentaires de fiscalité perçus par les communes	A reverser aux communes avec la rétroactivité jusqu'en 2016 pour ces rôles supplémentaires (A)	CPS perçues par la CCJ jusqu'en 2016 et non encore reversées aux communes (B)	Total à reverser aux communes via l'attribution de compensation A + B	Etalement de ce reversement	
					2017 (50%)	2018 (50%)
St Aubin	572 €	3 432 €	1 042 €	4 474 €	2 237 €	2 237 €
Brion			8 662 €	8 662 €	4 331 €	4 331 €
Chamvres			63 967 €	63 967 €	31 984 €	31 983 €
la Celle St Cyr			29 204 €	29 204 €	14 602 €	14 602 €
Cezy			40 766 €	40 766 €	20 383 €	20 383 €
Paroy sur Tholon			3 729 €	3 729 €	1 864 €	1 865 €
St Martin d'Ordon			8 110 €	8 110 €	4 055 €	4 055 €
Sepeaux/St Romain	1 185 €	4 740 €	44 623 €	49 363 €	24 681 €	24 682 €
Précy sur Vrin	180 €	720 €	17 207 €	17 927 €	8 964 €	8 963 €
Cudot	17 386 €	69 544 €	2 231 €	71 775 €	35 887 €	35 888 €
Verlin			11 834 €	11 834 €	5 917 €	5 917 €
Saint Julien Du Sault	100 691 €	302 073 €		302 073 €	151 037 €	151 036 €
Totaux	120 014 €	380 509 €	231 375 €	611 884 €	305 942 €	305 942 €

Considérant que pour les exercices 2017 et 2018 s'ajouteront à ces sommes de rattrapage, les montants dus de ces présentes années (attribution de compensation et compensation part salaire).

Vu la réunion de la commission des finances du 3 novembre 2016,

Vu la réunion du conseil des maires du 3 novembre 2016,

Vu l'exposé du président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

accepte l'étalement sur les années 2017 et 2018

- Des rôles supplémentaires non comptabilisés en son temps dans l'attribution de compensation, jusqu'en 2016, soit la somme de 611 884 €, 50 % de cette somme en 2017 et 50 % en 2018,
- La compensation part salaire perçue dans les dotations forfaitaires de la Communauté de Communes du Jovinien et à reverser aux communes, soit la somme de 231 375 €, jusqu'en 2016, 50 % de cette somme en 2017 et 50 % en 2018

dit que les crédits seront inscrits sur les budgets principaux des années 2017 et 2018,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces étalements.

Date de réception
par la Préfecture : 24/12/16

date de publication : 24/12/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



